



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOGEMENT SIS 6, RUE CLEMENT VIENOT AVEC L'ASSOCIATION "CLUB LE RENOUVEAU"**

**DÉCISION N° AU-19-361  
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°2017-4937 du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, adjoint au Maire délégué à la prévention et à la sécurité publique, aux affaires juridiques et domaniales ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville de soutenir l'association « Club le renouveau » dans sa démarche d'aides aux personnes en situation de handicap psychique en favorisant notamment leur réinsertion par la mise à disposition d'un logement destiné à accueillir une personne accompagnée par cette association ;

**CONSIDÉRANT** que le logement situé au premier étage droite de l'immeuble sis, 6, rue Clément Vienot, propriété de la ville est libre de toute occupation ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention d'occupation du domaine public avec l'association « Club le renouveau », sise 24, rue Mot à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), relative à la mise à disposition d'un logement situé au premier étage droite de l'immeuble sis, 6, rue Clément Vienot, moyennant le versement, au titre de la première année, d'une redevance mensuelle de 755,00 €.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la  
sécurité publique, des affaires juridiques et du  
domaine,

**Signé**

**Marc WALCH**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191009-lmc1H6743H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/10/2019 Date de Publication : 09/10/2019
---